Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Sous-préfecture de Bayonne

PREMIERE DEMANDE D'UN TITRE DE SEJOUR

membres de famille des CITOYENS UE,EEE, Suisses

Merci de transmettre les copies, les originaux seront présentés lors du RDV de finalisation du dossier

NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel

Pièces à présenter par l'Européen(nne) :

- *passeport ou carte d'identité nationale en cours de validité ;*
- *extrait d'acte de naissance (traduit)*
- *si enfants : actes de naissance (traduit)*
- *acte de mariage (traduit)/le cas échéant, retranscription dans l'Etat européen*
- *Tout justificatif de ressources (traduit) : contrat de travail, fiches de paie, dernier avis d'imposition, inscription au registre du commerce ou des métiers, attestation de pension de retraite*
- *justificatif de domicile (documents officiels se rapportant au logement de moins de trois mois)*
- *justificatif d'une assurance maladie (CPAM) ou assurances privée : attestation de droits*
- *attestation CAF avec montants des prestations perçues*

Pièces à présenter par le (la) non-Européen(nne) :

- *une enveloppe timbrée*
- *3 photographies d'identité récentes sur fond clair, format 3,5 x 4,5 cm*
- *acte de naissance avec filiation (traduit)*
- *passeport en cours de validité*
- *visa d'entrée ou carte de séjour délivrée par un autre pays de l'Union européenne en cours de validité*
- *justificatif de la date d'entrée en France (cachet d'entrée apposé sur le passeport, billet d'avion, titre de transport...)*

POUR LE RDV de finalisation du dossier:

PRESENCE OBLIGATOIRE DES CONJOINTS